



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 7 avril 2020 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.02** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mars 2020
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** | Communications des conseillers au public

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Rejet des soumissions reçues pour l'aménagement d'une aire d'exercice canin dans le parc L'Honorable-George-O'Reilly et réaménagement de l'aire d'exercice canin du parc Champion. Appel d'offres public S20-002 (4 soumissionnaires)(1206730001)
- 20.02** Rejet des soumissions reçues pour les travaux d'aménagement paysager de l'auditorium de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun. Appel d'offres public S20-007 (4 soumissionnaires)(1208753001)
- 20.03** Octroyer un contrat de services professionnels à « Groupe ABS inc. » pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de divers projets dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 301 132,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S20-006 (2 soumissionnaires)(1206459003)
- 20.04** Approuver la signature d'une convention de services pour l'animation et la gestion de l'installation de La Station - Maison intergénérationnelle, à intervenir avec l'organisme Action Prévention Verdun (OBNL) pour une période de 15 mois, soit du 1er janvier 2020 au 31 mars 2021, pour un montant de 128 047,50 \$ (taxes incluses)(1204536002)
- 20.05** Accorder une subvention de 202 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) de la Promenade Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2020)(1206811001)

- 20.06** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 783 \$ en 2020, 171 783 \$ en 2021 et 171 783 \$ en 2022, incluant toutes les taxes applicables, à chaque année de référence pour une durée de trois ans, aux 11 organismes et d'une année aux 4 autres organismes désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux au dossier décisionnel, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet (1202586002)
- 20.07** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$, pour l'année 2020, aux 5 organismes désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux au dossier décisionnel, dans le cadre de la Politique de l'enfant / Approuver les cinq projets de convention à cet effet / Informer le conseil d'arrondissement de la réception d'un montant de 11 282 \$ en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de 3 projets portés par l'Arrondissement, dans le cadre de la Politique de l'enfant de Montréal (1202586001)

30 – Administration et finances

- 30.01** Autoriser une dépense de 360,03 \$ taxes incluses, relative aux frais d'inscription de Mmes Véronique Tremblay et Marie-Andrée Mauger, conseillères d'arrondissement et Mme Marie-Josée Parent, conseillère de Ville à la journée d'étude sur la modernisation des politiques d'habitation (1208747012)
- 30.02** Dépôt des rapports budgétaires pour la période de février 2020 (1208747011)
- 30.03** Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période février 2020(1208747010)
- 30.04** Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour la période de février 2020(1208747009)
- 30.05** Modifier le lieu de la séance du conseil d'arrondissement de Verdun du 2 juin 2020 qui aura lieu au Centre communautaire Elgar (1202098003)
- 30.06** Accorder une contribution financière non récurrente totalisant 35 000 \$ pour le fonds d'urgence de la COVID-19 de Centraide du Grand Montréal dans le but de mettre en place des mesures exceptionnelles pour venir en aide à la population isolée et vulnérable du Grand Montréal (1208286002)
- 30.07** Approuver la création du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Verdun d'un montant maximal de 65 000 \$, à même le budget d'opération de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement de Verdun. Déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation des dépenses(1204637006)

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - Règlement RCA06 210012-8 modifiant le règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun (1207601001)

- 40.02** Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'agrandissement en cour latérale du bâtiment situé au 1245, rue Crawford (1203203002)

50 – Ressources humaines

- 50.01** Autoriser, en vertu de l'article 49.2 9 de la Charte de la Ville de Montréal, RLRQ, c. C-11.4, l'utilisation du projet de lettre d'entente portant sur l'horaire périodique (70-2) des fonctionnaires (permanents ou fonctionnaires auxiliaires embauchés en vertu de l'alinéa 6.04 de la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal) négociée par la Direction des relations de travail de la Ville de Montréal en mars 2020 dans le cadre de l'état d'urgence de la pandémie sur la COVID-19 (1206783001)

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désignation de M. Pierre L'Heureux comme maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour les mois de mai, juin, juillet et août 2020 (1202098002)
- 51.02** Entériner la nomination de Madame Marlène Gagnon à titre de directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Verdun, à compter du 11 avril 2020 (1204588001)
- 51.03** Approuver la nomination de M. Mario Gerbeau à titre de secrétaire d'arrondissement au sein de l'arrondissement de Verdun ainsi que Mme Diane Garand à titre de secrétaire d'arrondissement substitut (1206783002)

70 – Autres sujets

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Communication du président au public
- 70.03** Levée de la séance



Dossier # : 1206730001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejet des soumissions reçues pour l'aménagement d'une aire d'exercice canin dans le parc L'Honorable-George-O'Reilly et réaménagement de l'aire d'exercice canin du parc Champion. Appel d'offres public S20-002 (4 soumissionnaires)(1206730001)

Il est recommandé :
de rejeter les soumissions reçues pour l'aménagement d'une aire d'exercice canin dans le parc L'Honorable-George-O'Reilly et le réaménagement de l'aire d'exercice canin du parc Champion. Appel d'offres public S20-002 (4 soumissionnaires).

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-20 12:08

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206730001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejet des soumissions reçues pour l'aménagement d'une aire d'exercice canin dans le parc L'Honorable-George-O'Reilly et réaménagement de l'aire d'exercice canin du parc Champion. Appel d'offres public S20-002 (4 soumissionnaires)(1206730001)

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation des travaux demandés consistait à permettre l'aménagement d'une nouvelle aire d'exercice canin dans le parc L'Honorable-George-O'Reilly et le réaménagement de l'aire d'exercice canin existant du parc Champion.

La direction du développement du territoire et des études techniques a procédé à l'appel d'offres S20-002.

Cet appel d'offres a été lancé selon les modalités suivantes:

Délai de validité des soumissions: 120 jours;
Date de lancement de l'appel d'offres: 21 janvier 2020;
Date de réception des soumissions: 20 février 2020;
Média dans lequel l'appel d'offres public a été publié: SEAO .

Le délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions: 32 jours de calendrier (23 jours ouvrables).

Un seul addenda a été émis.

Les soumissions reçues présentent des montants trop élevés comparativement aux estimations des professionnels et dans ce contexte il est recommandé de ne pas donner suite à cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

L'appel d'offres constituait à retenir les services d'un entrepreneur afin d'effectuer des travaux d'aménagement d'une aire d'exercice canin dans le parc L'Honorable-George-O'Reilly, ainsi que des travaux de réaménagement d'une aire d'exercice canin existante

dans le parc Champion.

Les deux parcs sont situés à une distance approximative de 2,8 km l'un de l'autre en bordure du fleuve St-Laurent.

Sans s'y limiter, les aménagements dans les deux parcs impliquaient les travaux suivants:

- La protection des arbres existants;
- La démolition de démolition;
- Le terrassement des différentes surfaces;
- L'ajout de clôtures à mailles de chaînes, de barrières, de pierres naturelles décoratives et de mobilier urbain disposé sur des dalles de béton à couler en place;
- L'installation de lampadaires solaires.

Plus spécifiquement.

Au parc George-O'Reilly

- L'ajout d'une fontaine à boire;
- L'aménagement d'un monticule entre l'aire d'exercice et le boulevard LaSalle;
- L'ajout de plantations et arbustes sur le monticule et sur le pourtour de l'aire d'exercices canin.

Au parc Champion :

- L'aménagement d'une vaste surface de paillis délimitée par des bordures fabriquées avec des plastiques postconsommation et postindustriel recyclés.
- L'aménagement d'un sentier en criblure de pierre pour faciliter l'accès aux nouveaux sas d'accès proposés dans la clôture de l'aire d'exercice existante.

Un contrat a été octroyé à la firme Relief-Design pour la préparation des plans et devis du présent appel d'offres.

JUSTIFICATION

APPEL D'OFFRES PUBLICS S20-002: Aménagement d'une aire d'exercice canin dans le parc L'Honorable-George-O'Reilly et réaménagement de l'aire d'exercice canin du parc Champion.

Addenda 01 - 6 février 2020 - Réponses aux questions des soumissionnaires pour types de matériaux et précisions au niveau des items d'éclairage.

Analyse des soumissions:

De tous les preneurs de cahiers, Quatre (4) entrepreneurs ont déposé des soumissions. De ces soumissions trois (3) étaient conformes.

Le plus bas soumissionnaire était non conforme pour avoir dépassé le critère éliminatoire en frais d'assurances, garanties et frais généraux de 7%.

Les autres soumissions bien que conformes étaient trop élevées comparativement à l'estimation des professionnels.

Recommandation :

Nous recommandons de rejeter les soumissions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Révision des concepts et budgets disponibles.
Augmentation des honoraires pour le consultant.

Lancement d'un nouvel appel d'offres en avril 2020 pour le parc Champion seulement.

Les travaux prévus devraient débiter à la mi-avril, mais ils seront reportés au mois de juin.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-16

Chantal COUTURE
Ingenieur(e)

Jean CARDIN
Directeur



Dossier # : 1208753001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejet des soumissions reçues pour les travaux d'aménagement paysager de l'auditorium de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun. Appel d'offres public S20-007 (4 soumissionnaires) (1208753001)

Il est recommandé :
de rejeter les soumissions déposées pour les travaux d'aménagements paysagers de l'Auditorium de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun. Appel d'offres public S20-007 - Quatre (4) soumissionnaires, étant donné le trop grand écart entre l'estimation budgétaire des professionnels et les soumissions déposées.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-25 11:52

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208753001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejet des soumissions reçues pour les travaux d'aménagement paysager de l'auditorium de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun. Appel d'offres public S20-007 (4 soumissionnaires) (1208753001)

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation des travaux d'aménagements paysagers de l'Auditorium de Verdun comprend les quatre (4) espaces extérieurs adjacents des quatre (4) côtés de l'immeuble de l'Auditorium de Verdun situé au 4110, boul. LaSalle. Les travaux d'aménagements paysagers de la façade avant, l'espace arrière (reliant le secteur de l'Auditorium au secteur de la Plage), des deux côtés latéraux faisant face aux stationnements, sont à réaliser suite aux travaux majeurs réalisés dans le cadre du chantier de l'Auditorium ces dernières années. Ils s'inscrivent dans l'esprit de rénovation, d'accessibilité et de mise en valeur du bâtiment de l'Auditorium. La direction du développement du territoire et des études techniques a procédé au lancement d'un appel d'offres public le 7 février 2020 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 mars 2020.

Pour ce faire, un appel d'offres public portant le numéro S20-007 a été lancé selon les modalités suivantes:

Délai de validité des soumissions : 90 jours

Date de lancement de l'appel d'offres : Le 7 février 2020

Date de réception des soumissions : Le 10 mars 2020

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SEAO et journal de Montréal

Le délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 31 jours de calendrier (26 jours ouvrables)

Quatre (4) addendas ont été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure

DESCRIPTION

L'appel d'offres consistait aux aménagements paysagers de l'Auditorium de Verdun, l'aménagement des quatre (4) espaces extérieurs adjacents; des quatre (4) côtés de l'immeuble de l'Auditorium de Verdun situé au 4110 boul. LaSalle. Les travaux d'aménagements paysagers de la façade avant, l'espace arrière (reliant le secteur de

l'Auditorium au secteur de la Plage), des deux côtés latéraux faisant face aux stationnements.

Ces travaux consistaient en :

- L'arpentage et la localisation des ouvrages à effectuer;
- La démolition des ouvrages existants, lorsque requise;
- Le terrassement brut et de finition;
- La construction de bases, de trottoirs et de bordures en béton de ciment, de sentiers en enrobé bitumineux et en pavés, ainsi que la réfection des cours d'eau le long des stationnements;
- La plantation d'arbres et l'aménagement paysager;
- la remise en état des lieux;
- la coordination avec le représentant de l'arrondissement de Verdun
- la production de plans annotés.

JUSTIFICATION

APPEL D'OFFRES PUBLICS S20-007: Travaux d'aménagements paysagers de l'Auditorium de Verdun, arrondissement Verdun, Ville de Montréal.

Date de l'appel d'offres: 7 février 2020

Date d'ouverture: 10 mars 2020

4 addendas ont été émis

- Addenda 01 - 17 février 2020 - Modification à la section 5-DTNP-3B-Matériaux, ajout d'annexes en format dynamique ainsi que la modification au détail 9 et 3 du feuillet AP-03.
- Addenda 02 - 19 février 2020- Annexes de l'addenda 01 émis sous le format d'un porte-document.
- Addenda 03 - 24 février - Questions / réponses, précision par rapport à la loi 155 pour la demande de précision du fascicule 02-477.
- Addenda 04 - 27 février 2020 - Questions / réponses, précisions supplémentaires avec croquis pour plus d'information sur le mobilier demandé.

Analyse des soumissions

Mis à part les preneurs de documents ayant requis l'anonymat, six (6) compagnies se sont procuré les documents. Deux (2) entrepreneurs (33 % des preneurs de cahiers déclarés) ont déposé des soumissions et 2 autres compagnies ayant requis l'anonymat durant la période d'appel d'offres ont déposé des soumissions.

Un écart trop élevé comparativement à l'estimation des professionnels a été constaté.

Recommandation :

Nous recommandons donc de rejeter les soumissions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nouvel appel d'offres prévu. Lancement à confirmer.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique COLLIN
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2020-03-24



Dossier # : 1206459003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à « Groupe ABS inc. » pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de divers projets dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 301 132,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S20-006 (2 soumissionnaires)(1206459003)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 301 132,40 \$, taxes incluses, pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de divers travaux dans l'arrondissement de Verdun ;
2. d'octroyer le contrat à cette fin, à la firme « Groupe ABS inc. », soumissionnaire se situant au premier rang après l'évaluation qualitative des soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S20-006 (2 soumissionnaires) ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-24 11:03

Signataire : Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206459003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à « Groupe ABS inc. » pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de divers projets dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 301 132,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S20-006 (2 soumissionnaires)(1206459003)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour le suivi et le contrôle quantitatifs et qualitatifs de divers projets dans l'arrondissement de Verdun, tels que :

- La reconstruction de sections de rues et de trottoirs ;
- La réfection des parcs : Place de La Fontaine, du Souvenir, des Madelinots, West-Vancouver, Archie-Wilcox, Skateplaza, Poirier, Cours-du-Fleuve ;
- La réfection et la construction des parcs canins Champion et Parc de l'Honorable George-O'reilly ;
- La réfection des ruelles ;
- La réfection des terrains de tennis Wilson et Woodland ;
- La réfection de la conduite d'égout pour le 5150 boul. LaSalle ;
- D'autres chantiers de moindre envergure.

Ces travaux seront effectués de mai 2020 à décembre 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à « Groupe ABS inc. » pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de divers projets dans l'arrondissement de Verdun, au prix total de 301 132,40 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public S20-006 (2 soumissionnaires).

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels d'un laboratoire sont nécessaires. Ces services sont décrits comme suit :

Surveillance des travaux : qualitative et quantitative, en résidence, selon les normes NQ incluant notamment, mais sans s'y limiter, les tâches suivantes:

- Assurer la surveillance des travaux selon les plans et devis;
- Vérifier l'implantation des ouvrages faits par l'entrepreneur;
- Faire le suivi des entrées et sorties de matériaux granulaires, obtenir de l'entrepreneur la

validation des matériaux au niveau environnemental et géotechnique;

- Assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- Assurer le suivi des échéanciers et informer la Ville sur la progression des travaux et les défauts ou manquements constatés;
- Participer aux réunions de chantier;
- Procéder aux mesurages appropriés, assurer le respect des quantités et préparer la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales;
- Maintenir à jour une copie des plans « tel que construit » sur le chantier en y annotant toutes les modifications faites en cours de réalisation;
- Maintenir un journal de chantier quotidien;
- Assurer un suivi photographique quotidien des progrès du chantier, et en particulier des étapes cruciales, au moyen d'un appareil numérique doté d'un système de datation permanent (dos-dateur);
- Préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville.

Suivi du laboratoire : incluant, notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux tels que:

- Contrôle de la compaction des différents matériaux (sols et béton bitumineux). Entre autres, lors des travaux de :

- Mise en place du coussin et enrobage des conduites souterraines;
- Préparation de l'infrastructure;
- Mise en place de drains de fondation;
- Mise en place des fondations granulaires;
- Pose de bordures et de trottoirs en béton de ciment;
- Mise en place des enrobés bitumineux;
- Gestion des sols contaminés;
- Mise en place du béton de ciment des ouvrages d'art;
- Mise en place des massifs de fondations et des conduits souterrains.

- Analyse et vérification des formules de mélange pour le béton, le béton bitumineux et de tous les matériaux granulaires;
- Essais de laboratoire (analyse granulométrique, Proctor modifié, essai sur béton bitumineux, rupture de cylindre de béton, etc.) qui doivent être réalisés conformément aux exigences du devis;
- Rapports journaliers des inspections et des analyses de chantier, rapports de mémo de non-conformité, rapports d'analyses en laboratoire ainsi que le rapport final pour chacune des phases de réalisation.

JUSTIFICATION

Les services professionnels de surveillance des travaux et le suivi par un laboratoire sont requis pour assurer la qualité des ouvrages à construire.

Données concernant l'appel d'offres public S20-006

Date de lancement de l'appel d'offres : le 5 février 2020

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 5 mars 2020

Date d'ouverture des soumissions : le 5 mars 2020 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 30 jours de calendrier, soit 22 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 0

Analyse des soumissions :

Deux (2) laboratoires se sont procurés les documents et n'ont pas demandé à garder l'anonymat. Deux (2) firmes, soit 100 % des preneurs de cahier des charges, ont déposé des soumissions conformes.

Les propositions ont été analysées selon deux volets : la qualité de la proposition et le montant soumis.

Un pointage intérimaire a été établi lors de l'analyse de la qualité de la proposition, pour passer à l'ouverture des prix, la firme devait obtenir au moins 70%.

Deux (2) laboratoires ont obtenu ce pointage et leur enveloppe de prix a été ouverte. Les résultats des deux volets étaient ramenés à la formule suivante:

$$\text{Pointage final} = ((\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000) / (\text{Prix soumissionné})$$

Suite aux analyses, "Groupe ABS inc." est le soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale, soit un pointage final de 4,428.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Groupe ABS inc.	83.3	1	301 132,40 \$	0,00 \$	301 132,40 \$
Solmatech inc.	71.3	2	298 049,69 \$	0,00 \$	298 049,69 \$
Dernière estimation réalisée			266 728,24 \$	0,00 \$	266 728,24 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					34 287,97 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					12,85 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					(3 082,71 \$)
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					(1,02 %)

Le montant estimé par madame Maude Robillard était de 266 844,44 \$ (incluant les taxes). Aux fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix pour des travaux de contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2018 et 2019.

Les soumissions ont été analysées par madame Maude Robillard, employée de l'arrondissement.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de - 3 082,71 \$ (-1,02%), avec un coût moyen se situant à 299 591,05 \$. Le montant de la soumission la plus basse est supérieur de 34 287,97 \$, soit 12,85 % en plus à l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission ayant obtenu la meilleure note finale est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Groupe ABS inc.** dont le numéro de fournisseur est le 153156.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nets pour le projet sont réservés pour un montant de 279 974,02 \$ et sont prévus au programme triennal d'immobilisations Parc (PTI) et PRR.

Montant total

	TOTAL
Services professionnels	261 911,20 \$
Contingences	0,00\$
TPS 5 %	13 095,56 \$
TVQ 9,975 %	26 125,64 \$
Contrat	301 132,40 \$
Ristourne TPS (100 %)	(13 095,56 \$)
Ristourne TVQ (50 %)	(13 062,82 \$)
Crédits nets	279 974,02 \$

Partie PTI Parc (71 %)

	TOTAL
Services professionnels	185 956,95 \$
Contingences	0,00\$
TPS 5 %	9 297,85 \$
TVQ 9,975 %	18 549,21 \$
Contrat	213 804,01 \$
Ristourne TPS (100 %)	(9 297,85 \$)
Ristourne TVQ (50 %)	(9 274,60 \$)
Crédits nets	195 231,55 \$

Partie PRR (29 %)

	TOTAL
Services professionnels	75 954,25 \$
Contingences	0,00\$
TPS 5 %	3 797,71 \$
TVQ 9,975 %	7 576,44 \$
Contrat	87 328,39 \$
Ristourne TPS (100 %)	(3 797,71 \$)
Ristourne TVQ (50 %)	(3 788,22 \$)
Crédits nets	79 742,47 \$

Les coûts seront assumés par l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent dans une stratégie de maintien et d'amélioration d'actifs. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est requis pour l'Arrondissement afin de lui permettre d'avoir les ressources requises pour le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction qui sont en instance d'être octroyées. L'Arrondissement ne dispose pas de ressources suffisantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les échéanciers des travaux divers s'échelonnent de mai à décembre 2020.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2020-03-16



Dossier # : 1204536002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature d'une convention de services pour l'animation et la gestion de l'installation de La Station - Maison intergénérationnelle, à intervenir avec l'organisme Action Prévention Verdun (OBNL) pour une période de 15 mois, soit du 1er janvier 2020 au 31 mars 2021, pour un montant de 128 047,50 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé:

- d'approuver la signature d'une convention de service à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Action Prévention Verdun pour l'animation et la gestion de l'installation de La Station - Maison intergénérationnelle, pour les mois de janvier à décembre 2020 et les mois de janvier à mars 2021 pour un total de 15 mois, pour un montant de 128 047,50 (taxes incluses);
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- cette dépense sera assumée par l'arrondissement;
- mandater madame Marlène Gagnon, chef de division, Division des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite convention.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-25 17:17

Signataire : Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204536002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature d'une convention de services pour l'animation et la gestion de l'installation de La Station - Maison intergénérationnelle, à intervenir avec l'organisme Action Prévention Verdun (OBNL) pour une période de 15 mois, soit du 1er janvier 2020 au 31 mars 2021, pour un montant de 128 047,50 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement travaille en collaboration avec les OBNL du territoire afin de déployer une offre de service en sport et en loisir. C'est dans ce contexte que la DCSLDS mandate l'organisme Action Prévention Verdun (APV), pour offrir diverses activités de loisir, culturelles et sportives sur le territoire de L'Ile-des-Soeurs. L'ensemble des exigences a été transmis à l'organisme APV qui a remis en bonne et due forme une offre de service détaillée et un plan d'action. Le présent sommaire fait suite aux discussions qui ont eu lieu afin de renouveler l'entente pour les mois de janvier à décembre 2020 ainsi que les mois de janvier à mars 2021 pour un total de 15 mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 210037 - 5 mars 2019 - Approuver les conventions de contribution relatives à l'animation et à la gestion de La Station - Maison intergénérationnelle, à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et l'organisme Action Prévention Verdun, et ce, pour l'année 2019 / Octroyer une contribution financière de 102 438,00 \$, taxes incluses, à cet effet (1188227001).

CA18 210035 - 6 mars 2018 - Approuver les conventions de contribution relatives à l'animation et à la gestion de La Station - Maison intergénérationnelle, à intervenir avec l'organisme Action Prévention Verdun, et ce, pour l'année 2018 (1184536002).

CA17 210076 - 4 avril 2017 - Approuver les conventions de contribution relatives à l'animation et à la gestion de La Station - Maison intergénérationnelle, à intervenir avec l'organisme Action Prévention Verdun, et ce, pour l'année 2017 (1174536002).

CA17 210014 - 7 février 2017 - Accorder une contribution financière de 113 825,25 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2017 à Action Prévention Verdun pour l'animation et la gestion de La Station - Maison intergénérationnelle (1174536001).

CA16 210014 - 2 février 2016 - Approuver la convention de partenariat relative à la gestion et l'animation de La Station, Maison intergénérationnelle, à intervenir avec Action Prévention Verdun, et ce, pour l'année 2016. Accorder une contribution financière de 113 825,25 \$, toutes taxes applicables incluses, pour la durée de la convention (1162586002).

CA15 210015 - 3 février 2015 - Approuver la convention de partenariat relative à la gestion et l'animation de La Station, Maison intergénérationnelle, à intervenir avec Action Prévention Verdun pour l'année 2015 et accorder une contribution financière de 113 825,25 \$, toutes taxes applicables incluses, pour la durée de la convention (1153461005).

CA14 210465 - 2 décembre 2014 - Accorder une contribution financière totalisant 6 298,72 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à l'organisme Action Prévention Verdun, en guise de remboursement pour l'achat d'une autolaveuse et des dépenses encourues lors de la fête de l'Halloween, conformément à l'entente relative à la gestion et à l'animation de La Station, Maison intergénérationnelle. (1143461069)

CA14 210374 - 7 octobre 2014 - Augmenter la contribution financière à Action Prévention Verdun pour l'animation et la gestion de La Station, Maison intergénérationnelle, d'un montant de 21 462,02 \$, toutes taxes comprises, afin d'augmenter la contribution 2014, portant ainsi la contribution de 354 104,63 \$ à 375 566,65 \$, pour la durée de la convention. (1112678010)

CA12 210227 - 5 juin 2012 - Modifier la programmation présentée à l'annexe 2 de la convention intervenue avec Action Surveillance Verdun (Action Prévention Verdun), pour le Programme d'animation et de gestion de la Maison Intergénérationnelle (La Station), quant à l'horaire des activités pour la période estivale (1112678010).

CA12 210071 - 6 mars 2012 - Permettre de diviser en deux versements la contribution financière annuelle accordée à Action Surveillance Verdun (Action Prévention Verdun) pour l'animation et la gestion de la Maison Intergénérationnelle (La Station) (1112678010).

CA11 210309 - 5 juillet 2011 - Augmenter la contribution financière à Action Surveillance Verdun pour l'animation et la gestion de la Maison Intergénérationnelle d'un montant de 46 104,63 \$, afin d'augmenter la contribution 2011 de 500 \$ et d'y inclure les taxes pour la durée de la convention, portant ainsi la contribution de 308 000 \$ à 354 104,63 \$ (1112678010).

CA11 210206 - 3 mai 2011 - Approuver la convention de partenariat de trois ans et six mois avec Action Surveillance Verdun et octroyer une contribution financière de 308 000 \$ pour la durée de la convention pour le Programme d'animation et de gestion de la Maison Intergénérationnelle (1112678010)

DESCRIPTION

Depuis l'année 2011, une entente est intervenue avec l'organisme APV relativement au programme d'animation et de gestion de La Station - Maison intergénérationnelle (La Station). Ainsi la DCSLDS de l'arrondissement mandate l'organisme APV relativement à la gestion et l'animation de La Station. Un montant de 84 000 \$, soit 96 579 \$ taxes incluses, a été accordé annuellement à cet organisme pour la durée de ladite convention, soit de 2011 à 2014. En 2014, un montant additionnel annuel de 18 666,69 \$, soit 21 462,02 \$, taxes incluses, lui a été accordé pour couvrir les frais de gestion additionnels. Ainsi de 2015 à 2018 un montant annuel total de 113 825,25 \$ a été accordé à l'organisme. Parallèlement de 2015 à 2018, à la demande de la DCSLDS, l'organisme a effectué une révision de son mode de fonctionnement et a révisé ses programmes. Ainsi de nouvelles activités et de

nouvelles sources de financement ont été mises en place avec succès. L'année 2019 a été une année de consolidation toujours axée sur des activités organisées par et pour la communauté. Pour l'année 2019, en raison de l'accroissement régulier des revenus autonomes de La Station, la DCSLDS a recommandé une réduction de 10 % de la contribution financière annuelle de l'arrondissement pour un montant de 102 438 \$ (taxes incluses).

Pour l'année 2020, le montant attribué demeure le même qu'en 2019 soit, 102 438 \$ (taxes incluses). Toutefois, l'arrondissement modifie la période à laquelle la convention s'applique. Celle-ci couvrira dorénavant, la période d'avril à mars (au lieu de janvier à décembre). Ce changement facilitera la remise des documents exigés par l'arrondissement. Pour l'année 2020, afin de permettre l'arrimage avec la nouvelle période, la convention couvrira exceptionnellement une période de 15 mois, soit du 1er janvier 2020 au 30 mars 2021.

JUSTIFICATION

L'organisme APV poursuit son plan de développement de La Station. Ce plan prévoit, entre autres, la recherche de subvention auprès de diverses instances publiques, l'augmentation de ses revenus autonomes, la poursuite et le développement des activités reliées aux adultes, aux aînés, aux adolescents, aux enfants et aux familles, l'organisation de camps de jours pendant la période de relâche scolaire et la saison estivale ainsi que la diversification des activités culturelles. Ainsi l'organisme maximise son mandat, assure sa pérennité, accroît graduellement son offre de services aux citoyens et réduit sa dépendance au soutien financier de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Convention de services pour un montant de 128 047,50 \$ (taxes incluses) pour le mois de janvier 2020 au mois de mars 2021 (15 mois) :

	Montant	TPS	TVQ	Total
Contribution totale, janvier 2020 à décembre 2020 (12 mois)	89 094,15 \$	4 454,71 \$	8 887,14 \$	102 436,00 \$

La somme de 102 438.00 \$ (taxes incluses) est disponible au budget de fonctionnement:

	Montant	TPS	TVQ	Total
Contribution totale, janvier 2021 à mars 2021 (3 mois)	22 275,71 \$	1 113,79 \$	2 222,00 \$	25 611,50 \$

La somme de 25 609.50 \$ (taxes incluses) est disponible au budget de fonctionnement:

Imputation : Loisirs et événements - Gestion - Activités récréatives - Maison des générations

2436	0010000	305746	07123	54506	000000	000000	000000	027174
------	---------	--------	-------	-------	--------	--------	--------	--------

Les crédits sont réservés par l'engagement portant le numéro VE04536002. Le numéro du fournisseur est le 266800.

Cette convention de services sera payée en 3 versements, suite à la réception des factures de l'organisme:

- Un premier versement de 30 999 \$ sera versé au moment de la signature de la présente convention;
- Un deuxième versement de 71 437 \$ sera versé au plus tard 60 jours après la signature de la convention;
- Un dernier versement de 25 611.50 \$ sera versé au mois de janvier 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Une copie du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) a été remise à l'organisme.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-12

Marc LAROCHELLE
Chef de section - Sports, loisirs et
développement social

Nicole OLLIVIER
Directrice



Dossier # : 1206811001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une subvention de 202 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) de la Promenade Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2020) (1206811001)

Il est recommandé :

- d'accorder une subvention de 202 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) de la Promenade Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2020);
- d'approuver la convention à intervenir entre l'arrondissement de Verdun et la Société de développement commercial Wellington à cet effet.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-25 15:28

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206811001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une subvention de 202 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) de la Promenade Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2020) (1206811001)

CONTENU

CONTEXTE

Faisant suite à l'adoption du Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial pour l'année 2020, (dossier n° 1206811002), Monsieur Billy Walsh, directeur général, de la Société de développement commercial (SDC) Wellington pour l'année 2020, a déposé une demande de subvention d'un montant de 90 000 \$, toutes taxes applicables le cas échéant, pour diverses activités et une demande de subvention de 112 000 \$ pour le mandat de recrutement commercial pour la rue Wellington en priorité et pour les rues de l'Église et de Verdun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 210042- 3 mars 2020- Adoption - Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Wellington pour l'année 2020. (1206811002)
 Résolution CA19 210021- 5 février 2019- Adoption - Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Wellington pour l'année 2019. (1186811009)

Résolution CA19 210005- 5 février 2019- Accorder une subvention de 202 000 \$ à la *Société de développement commercial (SDC) de la Promenade Wellington* selon le Règlement sur les subventions à la *Société de développement commercial (exercice financier 2019)* et autoriser une affectation de surplus de 112 000 \$ à cet effet. (1196811001).

Résolution CA18 210008- 6 février 2018- Accorder une subvention de 90 000 \$ à la Société de développement commercial de la Promenade Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2018) et autoriser une affectation de surplus de 15 000 \$ à cet effet (1186811001).

Résolution CA17 210313- 7 décembre 2017- Adopter le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (SDC) Wellington pour l'année 2018 (1176811013).

Résolution CA17 210138- 6 juin 2017- Accorder une subvention de 90 000 \$ à la Société de développement commercial de la Promenade Wellington selon le Règlement sur les

subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2017) et autoriser une affectation de surplus de 15 000 \$ à cet effet (1176811008).

Résolution CA17 210090- 4 avril 2017- Adopter le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (SDC) Wellington pour l'année 2017 (1176811004).

Résolution CA16 210154- 7 juin 2016- Accorder une subvention de 90 000 \$ à la Société de développement commercial de la Promenade Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2016) et autoriser une affectation de surplus de 15 000 \$ à cet effet (dossier n° 1166811006).

Résolution CA15 210150- 2 juin 2015- Accorder une subvention de 75 000 \$ à la Société de développement commercial de la Promenade Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2015) (dossier n° 1156811005).

Résolution CA14 210387- 7 octobre 2014- Accorder une subvention de 50 000 \$ à la Société de développement commercial de la Promenade Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2014) (dossier n° 1146811003).

Résolution CA13 210227- 2 juillet 2013- Accorder une subvention de 50 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2013) (dossier n° 1134588048).

Résolution CA12 210411- 2 octobre 2012- Accorder une subvention de 100 000 \$ à la Société de développement commercial (SDC) Wellington selon le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2012) (dossier n° 1124588113).

DESCRIPTION

Dans les circonstances liées à la pandémie l'arrondissement est appelé à statuer sur les mesures à prendre et la révision des engagements liés à la subvention accordée à la Société de développement commercial Wellington (SDC).

Originellement le montant de 90 000 \$ était alloué pour des événements et la promotion (Cabane, vente-trottoir de juin 10-14 juin, festival des marionnettes 27-30 août, programmation au stationnement Ethel temps des fêtes...) dont 40 000\$ pour la Cabane panache et bois rond. Cependant dans les circonstances liées à la pandémie l'arrondissement est appelé à statuer sur les mesures à prendre. Des pertes de revenus dûes à l'annulation de la Cabane et à d'autres activités sont anticipées et le détail va suivre. Ce montant pourrait être réaffecté pour couvrir les pertes dûes à l'annulation de la Cabane en partie et pour éventuellement tenir des activités pour relancer le commerce après la pandémie. D'autant plus que les pertes encourues furent essentiellement générées par le paiement des fournisseurs locaux.

L'annulation de la Cabane panache et bois rond en raison de la pandémie et les plus récents développements nous obligent à une réflexion sur les engagements et la nature des besoins qui seront appelés à évoluer en fonction des impacts des exigences des gouvernements. Le budget de l'événement avec l'analyse des coûts par rapport aux pertes de revenus seront déposés selon les dispositions prévues au règlement. Cependant des options sont à l'étude, autres événements ou activités promotionnelles sont en cours d'analyse par la SDC Wellington. Quant aux autres événements, les montants prévus pourraient être réaffectés à d'autres activités ou campagnes ciblées selon l'évolution de la situation.

Une contribution financière de 112 000 \$ avait été prévue à la Société de développement commercial (SDC) Wellington pour la réalisation d'activités liées à l'offre de services en recrutement commercial, au suivi du PRAM-Commerce et du PAAC, aux études liées au mandat, au mix commercial ainsi que les ressources humaines affectées à l'approche de commerces et à la campagne promotionnelle. À noter que la personne qui travaille sur le mandat de recrutement et ce qui en découle a été maintenue en poste depuis janvier. Le contexte lié à la pandémie nous amène à revoir certains livrables. Le mandat est élargi afin de couvrir les commerces des rues de Verdun, Bannantyne, de l'Église et ceux de l'arrondissement qui manifesteront de l'intérêt.

Dans les circonstances liées à la pandémie, les besoins vont changer, la liste ci-dessous sera appelée à évoluer en fonction de la situation. Elle couvre les commerces des rues Wellington, de Verdun, Bannantyne, de l'Église et ceux de l'arrondissement qui manifesteront de l'intérêt. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des mandats :

1. L'accompagnement des commerces et restaurants bars, entreprises de services qui sont affectés par la pandémie et les aider à se maintenir par des services comme la livraison, les communications informant les citoyens des commerces ouverts, des horaires, des services disponibles.
2. Assister les commerces, restaurants, bars et entreprises de services afin qu'ils bénéficient des programmes de soutien mis en place par la Ville, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral;
3. Malgré tout, suite à la pandémie il est probable que certains commerces auront dû fermer et que le recrutement commercial va s'avérer nécessaire pour rebâtir la structure commerciale des différentes artères commerciales de Verdun quartier Centre-Ville, soit la principale artère commerciale la rue Wellington, et les commerces des rues de Verdun, Bannantyne et de l'Église ainsi qu'une vue d'ensemble de l'arrondissement. Faire la promotion des locaux vacants sur différentes plates-formes de communication sera nécessaire;
4. Le suivi du PRAM et du PAAC demeurera pour les projets déjà inscrits mais sera réduit;
5. Produire et maintenir à jour une base de données concernant l'ensemble des locaux commerciaux (ainsi que les baux référents) se trouvant sur les rues Wellington, Bannantyne, Verdun et de l'Église laquelle doit inclure les rez-de-chaussée comme les étages supérieurs ;

Dans le contexte actuel les mandats seront appelés à se préciser selon l'évolution et les besoins identifiés. Des rencontres périodiques seront tenues à cette fin.

Des indicateurs ou livrables sont indiqués dans la convention et seront appelés à être ajustés au besoin.

En 2019 la subvention de 202 000\$ avait été versée en deux montants soit 112,000\$ suite au conseil à la signature de la convention et 90 000\$ en juin. Ces modalités sont maintenues pour 2020.

La SDC Wellington s'engage à :

- Allouer les ressources nécessaires afin de réaliser les mandats définis.
- Produire les outils de communication et de promotion requis;
- Faire la promotion des locaux vacants sur différentes plates-formes de communication ;
- Faire produire les études requises afin d'appuyer les efforts de recrutement .

En collaboration avec l'arrondissement, la STM, Bixi et les commerçants, créer des mesures incitatives pour attirer des entreprises à s'installer sur les étages tels que des tarifs préférentiels pour le stationnement de longue durée (planification du stationnement Ethel) ou des aides à la mobilité active et collective.

Des indicateurs ou livrables sont aussi indiqués dans la convention.

Des rapports détaillés des activités et mandats sont exigés en vertu de la convention. En vertu du protocole de visibilité annexé à la convention, l'organisme devra indiquer la contribution financière de l'arrondissement ainsi que la valeur de la contribution en services dans son rapport financier.

JUSTIFICATION

La SDC Wellington a fourni un rapport des activités tenues en 2019 et un rapport financier en lien avec la convention intervenue avec l'arrondissement. En ce qui a trait au mandat de recrutement commercial le rapport intitulé "Retour sur les livrables du mandat de recrutement commercial" a été déposé à l'arrondissement. Nous y retrouvons les informations relatives aux points suivants :

1. Le programme de subvention PRAM commerce et PAAC;
2. La base de données des commerces;
3. Le mix commercial;
4. Le recrutement commercial;
5. Les communications et la promotion;
6. Les perspectives 2020.

Ces documents sont joints au sommaire décisionnel.

La SDC Wellington devra fournir, dans les 12 mois suivant l'octroi de cette subvention, un rapport indiquant que les activités ont eu lieu de même qu'un rapport financier. Les copies des factures, reçus et autres pièces démontrant le coût total de l'activité, devront être disponibles pour consultation au besoin.

Lorsque la société n'établit pas, dans le délai prescrit, que la subvention relative à une activité a été affectée aux dépenses nécessaires à la tenue de l'activité décrite dans la demande de subvention, la subvention ou la part de celle-ci n'ayant pas été affectée à ces dépenses doit être remboursée à l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 202 000 \$ pour la subvention à la SDC de la Promenade Wellington est prévu au budget 2020 dans la clé comptable suivante :

2436.0010000.305736.06501.61900.016216.0000.000000.027210.00000.00000

Le montant alloué à cette fin provient de réaffectation de sommes qui étaient allouées dans les années antérieures à des fins de développement économique pour des ententes avec des organismes partenaires.

Les fonds sont réservés par l'engagement de gestion V206811001.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
En respect du Règlement sur les subventions aux SDC.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane VALLÉE
Directrice

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-22

Sylvain THÉRIAULT
Chef de division urbanisme



Dossier # : 1202586002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 783 \$ en 2020, 171 783 \$ en 2021 et 171 783 \$ en 2022, incluant toutes les taxes applicables, à chaque année de référence pour une durée de trois ans aux 11 organismes et d'une année aux 4 autres organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet (1202586002)

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 783 \$ en 2020, 171 783 \$ en 2021 et 171 783 \$ en 2022, incluant toutes les taxes applicables, à chaque année de référence pour une durée de trois ans aux 11 organismes et d'une année aux 4 autres organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet.

Organisme	Projet et période	Montant (en \$)		
		2020	2021	2022
Action Prévention Verdun (266800)	Activités familiales à l'Île Du 6 avril 2020 au 31 mars 2023	19 932	19 932	19 932
L'Ancre des jeunes (129392)	Camp de jour 2020 / 2021 / 2022 Du 8 juin 2020 au 27 août 2022	10 800	10 800	10 800
Centre communautaire pour aînés de Verdun (147532)	Aide financière pour cuisinière Du 1er avril 2020 au 31 mars 2023	16 200	16 200	16 200
Centre de pédiatrie sociale en communauté	Coup de pouce pour ma réussite	8 273	8 273	8 273

de Verdun Les petits renards (257178)	Du 1er avril 2020 au 31 mars 2023			
J'apprends avec mon enfant (131501)	Littérature familiale et persévérance scolaire : soutien éducatif aux enfants à risque 3-12 ans Du 1er avril 2020 au 31 mars 2023	15 000	15 000	15 000
Maison des familles de Verdun inc. (127360)	Hébergement pour pères en difficulté - maintien du lien père-enfant Du 1er avril 2020 au 31 mars 2023	13 675	13 675	13 675
Pause Parents-Enfants de Verdun (129382)	Répét de fin de semaine Du 1er avril 2020 au 31 mars 2023	14 903	14 903	14 903
Repaire jeunesse Dawson (129387)	Un pas vers l'avant Du 1er avril 2020 au 31 mars 2023	25 000	25 000	25 000
Réseau d'entraide de Verdun (142783)	Création d'un poste de livreur communautaire de l'aide alimentaire d'urgence à Verdun Du 1er avril 2020 au 31 mars 2023	7000	7000	7000
Sous le toit de P.A.L. (185222)	Vers l'autonomie Du 1er avril 2020 au 31 mars 2023	20 000	20 000	20 000
Toujours ensemble inc. (129386)	Programmation estivale 2020 / 2021 / 2022 Du 22 juin 2020 au 12 août 2022	21 000	21 000	21 000
CASA-CAFI (Centre d'aide aux familles immigrantes) (129364)	Soutien aux familles immigrantes vulnérables Du 1er avril 2020 au 31 mars 2021	15 760	S/O	S/O
Maison d'accueil des nouveaux arrivants-île des Soeurs (MANA) (537542)	Aidons nos familles à bien réussir au Québec Du 1er avril 2020 au 31 mars 2021	13 960	S/O	S/O
Projet P.A.L. inc. (142785)	Sécurité alimentaire / Repas communautaire Du 1er avril 2020 au 31 mars 2021	11 700	S/O	S/O
Réseau bénévoles de Verdun inc (157278)	Paniers alimentaires pour aînées Du 1er avril 2020 au 31 mars 2021	8580	S/O	S/O

2. d'approuver les 15 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-23 18:11

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202586002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 783 \$ en 2020, 171 783 \$ en 2021 et 171 783 \$ en 2022, incluant toutes les taxes applicables, à chaque année de référence pour une durée de trois ans aux 11 organismes et d'une année aux 4 autres organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet (1202586002)

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu; répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment, par des projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions

de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Relativement à l'entente administrative Ville-METSS: Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

CG19 0325 du 20 juin 2019

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

CG18 0372 du 21 juin 2018

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194) afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Relativement aux décisions de l'arrondissement

CA19 210062 du 2 avril 2019 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 783 \$ à 13 organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet. (1192586002)

CA18 210097 du 1er mai 2018 - Accorder un soutien financier pour la somme totale de 221 786 \$ à 14 organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet. (1182586005)

CA17 210106 du 2 mai 2017 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 786 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun

d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, relativement aux Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet (1172586004)

CA16 210109 du 3 mai 2016 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 783 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet (1162586003)

CA15 210112 du 5 mai 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 783 \$ aux organismes désignés dans la recommandation, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016) / Approuver les projets de convention à cet effet (1152586001)

CA14 210038 du 4 février 2014 - Accorder un soutien financier totalisant 224 183 \$ aux 13 organismes désignés, pour l'année 2014 et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2014) / Approuver les projets de conventions à cet effet (1143461004)

CA13 210016 du 5 février 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 221 700 \$ aux 17 organismes désignés, pour l'année 2013 et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de conventions à cet effet. (1123461052)

CA12 210029 du 7 février 2012 - Accorder un soutien financier totalisant 223 900 \$ aux 17 organismes ci-dessous mentionnés, pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville-MESS ET approuver les projets de conventions

CA11 210033 du 1er février 2011 - Accorder une contribution financière de 235 110 \$ répartie entre 19 projets s'inscrivant dans le volet Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du Contrat de ville; les sommes requises au soutien de ces projets seront financées par le budget 2011

CA10 210074 du 2 mars 2010 Accorder une contribution financière de 160 300 \$ répartie entre 15 projets s'inscrivant dans le volet Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du Contrat de ville, les sommes requises au soutien de ces projets seront financées par le budget 2010. Les organismes visés sont Corporation l'Espoir, Club Optimiste Verdun, L'Ancre des jeunes, APABEMSO, Le Repère des jeunes, Projet PAL, COSAV, Réseau bénévole de Verdun, Réseau d'entraide de Verdun, Centre communautaire Dawson, J'apprends avec mon enfant, CHAPOP, Casa CAFI, TRAC, CACV

CA09 210099 du 7 avril 2009 Accorder une contribution financière de 154 136 \$ répartie entre 12 projets s'inscrivant dans le volet Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du Contrat de ville, les sommes requises au soutien de ces projets seront financés par le budget 2009. Les organismes visés sont Casa CAFI, Centre communautaire Dawson, Club Optimiste Verdun, Corporation l'Espoir, Culture élémentaire Verdun, J'apprends avec mon enfant, l'Ancre des jeunes, le Repère des jeunes IDS, Projet PAL, Réseau d'entraide de Verdun, Toujours ensemble, Travail de rue - Action communautaire (TRAC)

DESCRIPTION

Organisme	Nom du projet	Brève description du projet	Montant de la contribution recommandée (en \$)
			Terme de trois ans
Action Prévention Verdun (266800)	Activités familiales à l'Île	Réduire l'isolement des familles des nouveaux arrivants du secteur IDS et augmenter la socialisation des enfants et de leurs parents dans une optique prônant le développement de l'enfant	19 932
L'Ancre des jeunes (129392)	Camp de jour 2020 / 2021 / 2022	Proposer des activités enrichissantes et des séjours en camps de vacances à des jeunes à risque de décrochage scolaire afin de les aider à développer leurs habiletés sociales et d'offrir un répit à leurs familles	10 800
Centre communautaire pour aînés de Verdun (147532)	Aide financière pour cuisinière	Répondre aux besoins spécifiques de personnes aînées aux prises avec des difficultés d'ordre socio-économique, en leur offrant accompagnement et repas	16 200
Centre de pédiatrie sociale en communauté de Verdun Les petits renards (257178)	Coup de pouce pour ma réussite	Favoriser la persévérance scolaire des enfants vulnérables de Verdun, considérant l'ensemble des facteurs de stress de l'enfant et sa famille, par des activités de groupe, des interventions individuelles en concertation, et des ateliers de sensibilisation	8 273
J'apprends avec mon enfant (131501)	Littératie familiale et persévérance scolaire : soutien éducatif aux enfants à risque 3-12 ans	Soutien d'enfants ayant des difficultés d'apprentissage et scolaires en vue de l'amélioration de leurs compétences en anglais et en français par le biais de	15 000

Maison des familles de Verdun inc. (127360)	Hébergement pour pères en difficulté - maintien du lien père-enfant	rencontres individuelles à domicile. Soutien en littératie familiale dans le but de renforcer les facteurs de protection pour la réussite éducative d'enfants vulnérables	13 675
		Assurer annuellement l'hébergement temporaire de 8 ou 10 pères vivant des situations difficiles tout en favorisant le lien père-enfant et en encourageant la coparentalité. Favoriser et valoriser l'implication de ces pères dans l'organisation de leur quotidien	
Pause Parents-Enfants de Verdun (129382)	Répit de fin de semaine	Accueil d'enfants âgés de 0 à 6 ans en répit de fin de semaine à faible coût : répit-dodo pour 16 enfants. Détente, stimulation et jeux sont proposés aux enfants et de l'aide est apportée aux familles en crise	14 903
Repaire jeunesse Dawson (129387)	Un pas vers l'avant	Soutien scolaire et pédagogique auprès des jeunes anglophones afin de prévenir et de réduire le décrochage scolaire. Offre d'ateliers en production alimentaire pour permettre aux participants de se nourrir et d'accéder à des aliments frais à prix abordables. Encourager la participation active et favoriser l'autonomisation des parents	25 000
Réseau d'entraide de Verdun (142783)	Création d'un poste de livreur communautaire de l'aide alimentaire d'urgence à Verdun	Création d'un emploi de livreur d'aide alimentaire au domicile de personnes à	7000

Sous le toit de P.A.L. (185222)	Vers l'autonomie	mobilité réduite, souvent démunies	20 000
		Suivi des résidents pour les aider à développer leur autonomie et à s'impliquer dans la société en participant au fonctionnement de l'organisme	
Toujours ensemble inc. (129386)	Programmation estivale 2020 / 2021 / 2022	Offre d'activités estivales à très faible coût dans divers lieux (parcs, piscines, locaux de l'organisme) en semaine durant la journée et d'une sortie spéciale le vendredi, aux jeunes de 9 à 17 ans. Des séjours en camping à l'extérieur de la ville sont également prévus	21 000
			Terme d'un an
CASA-CAFI (Centre d'aide aux familles immigrantes) (129364)	Soutien aux familles immigrantes vulnérables	Aider les personnes issues de l'immigration récente à s'adapter à leur nouveau milieu de vie en leur facilitant l'accès à la formation et à l'information et en orientant les individus fragiles et vulnérables vers les ressources adéquates. Montrer à ces dernières comment développer et acquérir des nouvelles compétences parentales et sociales adaptées aux valeurs québécoises dans les différents milieux tels l'école, le marché de l'emploi, le milieu de la santé, etc.	15 760
Maison d'accueil des nouveaux arrivants-île des Soeurs (MANA) (537542)	Aidons nos familles à bien réussir au Québec	Répondre aux besoins des jeunes qui ont de la difficulté à s'adapter à la nourriture du Québec et permettre à des jeunes de 14-17 ans de connaître une première expérience de bénévolat ou d'emploi et favoriser	13 960

Projet P.A.L. inc. (142785)	Sécurité alimentaire / Repas communautaire	les échanges entre adolescents et enfants pour accroître la confiance en soi de tous	11 700
		Amener des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et en situation de pauvreté à développer leurs compétences budgétaires et culinaires	
Réseau bénévoles de Verdun inc (157278)	Paniers alimentaires pour aînées	Distribution et livraison de denrées alimentaires aux aînés dans le besoin	8580

JUSTIFICATION

Cinquante-cinq organismes communautaires reconnus par l'arrondissement ont été invités à soumettre des projets dans le cadre de la présente entente. Vingt-cinq projets ont été reçus et analysés. Le comité d'analyse a recommandé 15 de ces projets.

Comme par les années précédentes, les quatre axes d'intervention priorités par la Concertation en développement social de Verdun (CDSV) sont les suivants :

- Soutien à la famille et à la petite enfance ;
- Sécurité alimentaire ;
- Prévention du décrochage scolaire et insertion socioprofessionnelle des jeunes de 15 à 30 ans ;
- Insertion sociale des clientèles à risque.

Le comité d'analyse des projets a été composé de représentants du milieu communautaire et institutionnel verdunois et de l'arrondissement .

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À chaque année de référence, les montants de 221 783 \$ en 2020, 171 783 \$ en 2021 et 171 783 \$ en 2022, seront versés pour une durée de trois ans aux 11 organismes mentionnés dans le tableau ci-contre et pour une durée d'une année aux 4 autres organismes.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte contre la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La somme de 565 349 \$ est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Terme de trois ans	Soutien accordé (\$)			Soutien recommandé(\$)			Soutien au projet global (%)
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Action Prévention Verdun (266800)	Activités familiales à l'Île	18 000	0	20 900	19 932	19 932	19 932	34
L'Ancre des jeunes (129392)	Camp de jour 2020 / 2021 / 2022	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800	18
Centre communautaire pour aînés de Verdun (147532)	Aide financière pour cuisinière	14 175	16 072	0	16 200	16 200	16 200	100
Centre de pédiatrie sociale en communauté de Verdun Les petits renards (257178)	Coup de pouce pour ma réussite	0	0	8 010	8 273	8 273	8 273	18
J'apprends avec mon enfant (131501)	Littératie familiale et persévérance scolaire : soutien éducatif aux enfants à risque 3-12 ans	19 000	19 000	15 000	15 000	15 000	15 000	71,5
Maison des familles de Verdun inc. (127360)	Hébergement pour pères en difficulté - maintien du lien père-enfant	0	13 675	13 675	13 675	13 675	13 675	27
Pause Parents-Enfants de Verdun (129382)	Répit de fin de semaine	14 907	14 907	14 903	14 903	14 903	14 903	35
Repaire jeunesse Dawson (129387)	Un pas vers l'avant	17 546	22 770	25 000	25 000	25 000	25 000	13
Réseau d'entraide de Verdun (142783)	Création d'un poste de livreur communautaire de l'aide alimentaire d'urgence à Verdun	0	0	0	7000	7000	7000	38
Sous le toit de P.A.L. (185222)	Vers l'autonomie	23 000	23 000	21 000	20 000	20 000	20 000	16
Toujours ensemble inc. (129386)	Programmation estivale 2020 / 2021 / 2022	16 928	16 000	27 935	21 000	21 000	21 000	33
	Terme d'un an							
CASA-CAFI (Centre d'aide aux familles immigrantes) (129364)	Soutien aux familles immigrantes vulnérables	19 300	19 300	23 760	15 760	S/O	S/O	25

Maison d'accueil des nouveaux arrivants-île des Soeurs (MANA) (537542)	Aidons nos familles à bien réussir au Québec	0	0	0	13 960	S/O	S/O	100
Projet P.A.L. inc. (142785)	Sécurité alimentaire / Repas communautaire	8840	9568	15 000	11 700	S/O	S/O	100
Réseau bénévoles de Verdun inc (157278)	Paniers alimentaires pour aînées	24 220	8143	10 800	8580	S/O	S/O	47

La même répartition du soutien financier sera accordée aux organismes pour le(s) année(s) de référence 2021-2022 et 2022-2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités proposées dans chacun des projets contribueront à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens les plus vulnérables de l'arrondissement et s'inscrivent dans les priorités de la table de concertation locale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets feront l'objet d'un suivi par l'arrondissement. Des rapports d'étape annuels et un rapport final seront demandés aux organismes dont les projets se dérouleront sur trois années. Les organismes dont les projets se dérouleront sur une année devront fournir un rapport au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 16 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nicole OLLIVIER
Directrice

Le : 2020-03-16



Dossier # : 1202586001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$, pour l'année 2020, aux 5 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant / Approuver les cinq projets de convention à cet effet. Informer le conseil d'arrondissement de la réception d'un montant de 11 282 \$ en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de 3 projets portés par l'Arrondissement, dans le cadre de la Politique de l'enfant de Montréal (1202586001)

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$, pour l'année 2020, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant :

Organisme	Projet et période	Montant
L'Ancre des jeunes (129392)	L'agriculture urbaine prend racine dans la ruelle II Du 13 avril au 18 décembre 2020	10 963
Maison d'accueil des nouveaux arrivants-île des Soeurs (MANA) (537542)	Gardiens avertis plurilingues à l'appui de la réussite scolaire Du 1er avril au 27 novembre 2020	10 000
Repaire jeunesse Dawson (129387)	Redécouvrir les espaces publics verdunois Du 8 juin au 14 août 2020	8600
J'apprends avec mon enfant (131501)	Projet commun des membres de la Table de concertation famille de Verdun pour: 1. Rejoindre les familles isolées/vulnérables; 2. Offrir des activités de motricité 0-5 ans; 3. Prêter gratuitement du matériel de plein air aux familles Du 8 juin au 14 août 2020.	24 570

Centre de pédiatrie sociale en communauté de Verdun Les petits renards (257178)	Bouger et grandir Du 29 juin au 6 septembre 2020	5867
---	---	------

2. d'approuver les 5 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-20 12:06

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202586001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$, pour l'année 2020, aux 5 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant / Approuver les cinq projets de convention à cet effet. Informer le conseil d'arrondissement de la réception d'un montant de 11 282 \$ en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de 3 projets portés par l'Arrondissement, dans le cadre de la Politique de l'enfant de Montréal (1202586001)

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales a été mis en place, progressivement, pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2020, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M \$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre aux deux priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant la saison estivale;

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet soit :

1. sélectionné à la suite d'un appel de projets;
2. issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
3. issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0419 du 13 mars 2019 - Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs.

CM17 0166 du 20 février 2017 - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant intitulé « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CM16 0785 du 20 juin 2016 - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CA19 210063 du 2 avril 2019 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$ à 5 organismes, pour l'année 2019, pour la réalisation de divers projets / Approuver les projets de convention à cet effet / Informer le conseil d'arrondissement de la réception d'un montant de 11 282 \$ en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, pour la réalisation de trois projets portés par l'arrondissement, dans le cadre du Plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant de Montréal. (1192586001).

CA18 210098 du 1er mai 2018 - Accorder un soutien financier pour la somme totale de 60 000 \$ à 4 organismes, pour l'année 2018, pour la réalisation de divers projets / Approuver les projets de convention à cet effet / Informer le conseil d'arrondissement de la réception d'un montant de 11 282 \$ en provenance du Service de la diversité sociale et des sports vers le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation de 3 projets portés par l'arrondissement, dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal. (1182586002).

CA17 210132 du 6 juin 2017 - Accorder un soutien financier de 31 500 \$ à la Maison des familles de Verdun inc., pour l'année 2017, pour la réalisation du projet Offrir des activités de motricité 0 - 5 ans et Rejoindre les familles isolées. Approuver un projet de convention à cet effet. Informer le conseil d'arrondissement de la réception d'un montant de 39 016 \$ pour la réalisation de 5 projets portés par l'Arrondissement, dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal. (1172586005).

DESCRIPTION

L'Ancre des jeunes - L'agriculture urbaine prend racine dans la ruelle II

Date prévue : Du 13 avril au 18 décembre 2020

Montant recommandé: 10 963 \$

Description : Le projet *L'agriculture urbaine prend racine dans la ruelle II* s'inscrit dans la suite de l'édition 2019. Il vise à animer l'espace public, à le rendre plus attrayant et sécuritaire, mais également à mettre en place des activités permettant le développement du plein potentiel des enfants et des adolescents qui participent à nos différents programmes. Les activités seront réalisées à la fois dans les locaux de L'Ancre des jeunes, dans sa future serre et surtout dans la ruelle Victor. Ce projet permettra aux participants de développer de nouvelles connaissances relatives au jardinage, à l'écologie, à la botanique et de développer de saines habitudes de vie. De plus, il visera la mise en place d'une CIEC (Coop d'initiation à

l'entrepreneuriat collectif chez les jeunes) qui aura pour rôle de faire entretenir les jardins de L'Ancre des jeunes par les jeunes. Dans le cadre du projet, des ateliers et des activités seront spécifiquement développés pour les familles et le voisinage. Enfin, ce projet contribuera à l'embellissement du secteur par le jardinage et prévoit la distribution de la production excédentaire dans la communauté par le don ou la vente.

Maison d'accueil des nouveaux arrivants-île des Soeurs (MANA) - Gardiens avertis plurilingues à l'appui de la réussite scolaire

Date prévue : Du 1er avril au 27 novembre 2020

Montant recommandé: 10 000 \$

Description : Ce projet vise à former un groupe de 10 étudiants et étudiantes âgé-e-s entre 13 et 17 ans issu-e-s de l'immigration, parlant encore leur langue d'origine, ayant des notes supérieures à 85 % en français et en mathématiques, et qui ont déjà vécu leur propre processus d'intégration aux études. Ces "Gardiens avertis plurilingues" seront chargés d'aider à faire leurs devoirs tous les enfants qui seront inscrits en classe d'accueil au début de l'année scolaire 2020-2021 dans les deux écoles primaires de l'Île-des-Sœurs.

Repaire jeunesse Dawson - Redécouvrir les espaces publics verdunois

Date prévue : Du 8 juin au 14 août 2020

Montant recommandé: 8600 \$

Description : Permettre aux enfants et aux jeunes de redécouvrir leur arrondissement, encourager un sentiment d'appartenance dans les espaces publics et mettre en valeur la beauté du quartier.

Fiduciaire - J'apprends avec mon enfant - Projet commun des membres de la Table de concertation famille de Verdun pour: 1. Rejoindre les familles isolées/vulnérables; 2. Offrir des activités de motricité 0-5 ans; 3. Prêter gratuitement du matériel de plein air aux familles.

Date prévue : Du 1er avril au 31 décembre 2020

Montant recommandé: 24 570 \$

Description : Ce projet vise à poursuivre le travail commencé grâce aux subventions de la Politique de l'enfant 2017, 2018 et 2019, afin de mieux répondre aux besoins des familles de Verdun, en bonifiant :

- les activités de motricité offertes aux tout-petits (0-5 ans) et à leurs familles, en particulier dans les parcs, tout l'été;
- le travail de milieu afin de mieux rejoindre les familles isolées/vulnérables;
- l'accessibilité du prêt de matériel de plein air aux familles.

Centre de pédiatrie sociale en communauté de Verdun Les petits renards - Bouger et grandir

Date prévue : Du 29 juin au 6 septembre 2020

Montant recommandé: 5867 \$

Description : Ce projet prévoit la tenue d'ateliers sportifs hebdomadaires en juillet et en août, pour les enfants (5-17 ans) et leurs parents, dans les parcs de Verdun. Seront priorisées les familles vulnérables, accompagnées par les Petits Renards ou en lien avec les membres de la table de concertation famille de Verdun.

Projet porté par l'Arrondissement - Passeport Jeunesse

Date prévue: Conception printemps-été 2020 - Réalisation automne-hiver 2020 -

Implantation année 2021

Montant demandé : 6692 \$

Description : Création et production de la quatrième édition d'un passeport à estampiller, avec prix à gagner. Ce passeport sera conçu pour que les familles et leurs enfants soient encouragés à visiter et découvrir diverses activités offertes par l'Arrondissement ou par les organismes participants. Il comportera plusieurs pages à estampiller pour les activités offertes tout au long de l'année. Ainsi, plusieurs organismes mettront en place des

"journées découverte" avec animation pour recevoir les détenteurs de passeport et se faire mieux connaître. De même, l'arrondissement de Verdun offrira gratuitement des initiations à des cours, activités ou spectacles faisant partie de sa programmation régulière. La participation du possesseur du passeport à au moins une activité au cours de laquelle il fait estampiller son "document de voyage" lui donne droit de prendre part à un tirage offrant de nombreux prix à la fin de l'année.

Budget à préciser :

- Conception du passeport par une firme de graphisme;
- Conception d'une affiche par une firme de graphisme;
- Production du passeport et des outils de promotion;
- Achat de prix de participation.

Projet porté par l'Arrondissement - *Création d'un espace d'aide aux devoirs à la bibliothèque Jacqueline-De Repentigny*

Date prévue : Entre le 7 avril et le 31 décembre 2020

Montant recommandé: 2295 \$

Description : Aménagement physique de la bibliothèque.

Projet porté par l'Arrondissement - *Revitalisation de l'espace jeunesse de la bibliothèque de l'Île-des Soeurs*

Date prévue : Entre le 7 avril et le 31 décembre 2020

Montant recommandé: 2295 \$

Description : Acquisition de mobilier, de jeux et de matériel.

JUSTIFICATION

Tous les organismes reconnus par l'Arrondissement ont été invités à soumettre des projets dans le cadre de la Politique de l'enfant de Montréal.

Sept projets ont été reçus et analysés. La somme totale des montants demandés s'élève à 108 819 \$. Le comité d'analyse composé de représentants du milieu communautaire et institutionnel verdunois et de l'Arrondissement a recommandé cinq projets.

Les projets retenus s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant et respectent les priorités d'intervention de l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 71 282 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2020. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé (\$)			Soutien recommandé 2020 (\$)	Soutien au projet global (%)
		2017	2018	2019		
L'Ancre des jeunes	L'agriculture urbaine prend racine dans la ruelle II	0	0	12 500	10 963	76
Maison d'accueil des nouveaux arrivants-île	Gardiens avertis plurilingues à l'appui de la réussite scolaire	0	0	0	10 000	67

des Soeurs (MANA)						
Repaire jeunesse Dawson	Redécouvrir les espaces publics verdunois			0	8600	13
J'apprends avec mon enfant	Projet commun des membres de la Table de concertation famille de Verdun pour: 1. Rejoindre les familles isolées/vulnérables; 2. Offrir des activités de motricité 0-5 ans; 3. Prêter gratuitement du matériel de plein air aux familles.	31 500	25 000	19 788	24 570	25
Centre de pédiatrie sociale en communauté de Verdun Les petits renards	Bouger et grandir	0	0	0	5867	100

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités soutenues s'inscrivent dans l'action 9 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de soutenir les projets portés par la Table de concertation famille de Verdun et L'Ancre des jeunes ou le report de la décision pourrait avoir comme conséquences la perte d'une expertise interne et entraîner une baisse de la qualité des services offerts aux enfants et à leurs familles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Ces derniers feront l'objet d'un suivi de l'Arrondissement. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir le rapport final à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nicole OLLIVIER
Directrice

Le : 2020-03-17



Dossier # : 1208747012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 360,03 \$, taxes incluses, relative aux frais d'inscription de Mmes Véronique Tremblay et Marie-Andrée Mauger, conseillères d'arrondissement et Mme Marie-Josée Parent, conseillère de Ville à la journée d'étude sur la modernisation des politiques d'habitation.

Il est recommandé :
d'autoriser une dépense de 360,03 \$, taxes incluses, pour les frais d'inscription de Mmes
Véronique Tremblay et Marie-Andrée Mauger, conseillères d'arrondissement et Mme Marie-
Josée Parent, conseillère de Ville à la journée d'étude sur la modernisation des politiques
d'habitation.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-23 18:09

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208747012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 360,03 \$, taxes incluses, relative aux frais d'inscription de Mmes Véronique Tremblay et Marie-Andrée Mauger, conseillères d'arrondissement et Mme Marie-Josée Parent, conseillère de Ville à la journée d'étude sur la modernisation des politiques d'habitation.

CONTENU

CONTEXTE

Une journée d'étude sur la modernisation des politiques d'habitation aura lieu le 19 mai 2020 à l'École nationale d'administration publique (ENAP) à Montréal. Étant donné le contexte actuel sur l'accessibilité aux logements abordables, il est recommandé d'autoriser une dépense de 360,03, \$ taxes incluses, pour la participation à cette journée d'étude des élues suivantes :

- Mesdames Véronique Tremblay et Marie-Andrée Mauger, conseillères d'arrondissement;
- Madame Marie-Josée Parent, conseillère de Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'inscription à cette journée d'étude sont estimés à 360,03 \$, taxes incluses, soit une dépense nette de 328,76 \$.

Cette somme est prévue au budget du conseil d'arrondissement et sera imputée conformément aux informations financières ci-après :

2436-0010000-305703-01101-53801-014023-0000-000000-000000-00000-00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie H HAMEL
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)

Le : 2020-03-16



Dossier # : 1208747011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports budgétaires pour la période de février 2020 (1208747011)

Il est recommandé :

- d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour le période de février 2020 par la
Division des ressources financières, et ce, à titre informatif.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-12 16:10

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1208747011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports budgétaires pour la période de février 2020 (1208747011)

CONTENU**CONTEXTE**

La Division des ressources financières effectue mensuellement l'extraction des rapports budgétaires dans le système d'approvisionnement SIMON.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Rapports budgétaires pour la période de février 2020 déposés par la Division des ressources financières pour information au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie H HAMEL
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-11

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)



Dossier # : 1208747010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période février 2020(1208747010)

Il est recommandé:

- d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de février 2020.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-12 16:11

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1208747010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période février 2020(1208747010)

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux fonctionnaires de l'arrondissement. Ainsi, différents rapports sont présentés au conseil conformément à l'article 4, du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés - RCA17 210005.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie H HAMEL
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-11

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)



Dossier # : 1208747009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour la période de février 2020(1208747009)

Il est recommandé :

- d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de février 2020.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-12 16:13

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208747009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour la période de février 2020(1208747009)

CONTENU

CONTEXTE

Afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial, nous lui présentons les listes des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI) effectués par les gestionnaires pour la période de février 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nous déposons au conseil d'arrondissement, pour information, les listes des virements de crédits des budgets effectués pour la période de février 2020.

JUSTIFICATION

Le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs aux arrondissements permet au conseil d'arrondissement de modifier le PTI de son arrondissement, et ce, dans la mesure où cela n'ait aucun impact sur le niveau des emprunts à la charge des contribuables. L'autorisation d'effectuer tous les virements de crédits des budgets, dans le cadre du budget d'investissement, est déléguée au chef de la Division des ressources humaines et financières conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En règle générale, les virements de crédits du budget de fonctionnement sont effectués à partir du budget initial tels que répartis aux divers services de l'arrondissement. Ceux qui génèrent une augmentation du budget initial, car il s'agit d'une affectation de surplus ou d'une autre source, sont présentés au conseil d'arrondissement dans des dossiers distincts. En règle générale, le report des soldes non dépensés du PTI génère une augmentation de ce budget. De plus, des réaménagements peuvent être nécessaires afin que les budgets soient en conformité avec l'avancement des travaux des projets prévus à la programmation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report du PTI et les virements de crédits des budgets permettront la poursuite des investissements tels que prévus par l'arrondissement, et ce, dans le but d'offrir à ses citoyens des services et infrastructures de qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie H HAMEL
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)

Le : 2020-03-11



Dossier # : 1202098003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Modifier le lieu de la séance du conseil d'arrondissement de Verdun du 2 juin 2020

Attendu que conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le conseil a adopté, à la séance du 3 décembre 2019, le calendrier et le lieu des séances pour l'année 2020;

Attendu que conformément à l'article 318 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le conseil peut fixer par résolution un autre endroit sur le territoire de la municipalité qu'il peut changer de la même manière qu'il le juge à propos;

Attendu que l'arrondissement désire rejoindre davantage la population verdunoise;

Il est recommandé:

de modifier l'endroit de la séance publique estivale de l'année 2020 comme suit :

Date	Lieu
Le mardi 2 juin	Centre communautaire Elgar

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-17 12:39

Signataire : Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202098003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Modifier le lieu de la séance du conseil d'arrondissement de Verdun du 2 juin 2020

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2014, le conseil de l'arrondissement de Verdun tient ses séances estivales à l'extérieur. Pour l'année 2020, le conseil désire tenir une seule séance à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, soit la séance du 2 juin 2020, au Centre communautaire Elgar, situé au 260, rue Elgar.

À noter qu'aucune ordonnance n'est requise étant donné que la séance se déroulera à l'intérieur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 210070 - 2 avril 2019- Modifier le lieu des séances du conseil d'arrondissement de Verdun, pour la période estivale 2019 / Édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue de ces événements (1192678003);

CA18 210064 - 3 avril 2018- Modifier le lieu des séances du conseil d'arrondissement pour la période estivale 2018 / Édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue de ces événements (1182678003);

CA17 210123 - 2 mai 2017- Modifier le lieu des séances du conseil d'arrondissement pour la période estivale 2017 / Édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue de ces événements (1172678004);

CA16 210081 - 5 avril 2016- Modifier les lieux et dates des séances du conseil d'arrondissement pour la période estivale 2016 (1162678002);

CA15 210111 - 5 mai 2015- Modifier le lieu des séances du conseil d'arrondissement pour la période estivale 2015 (1152678005);

CA14 210188 - 6 mai 2014- Modifier l'endroit de la tenue des séances publiques estivales pour 2014.

DESCRIPTION

Attendu que conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le conseil a adopté, à la séance du 3 décembre 2019 le calendrier et le lieu des séances pour l'année 2020;

Attendu que conformément à l'article 318 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le conseil peut fixer par résolution un autre endroit sur le territoire de la municipalité qu'il peut changer de la même manière qu'il le juge à propos;

Attendu que l'arrondissement désire rejoindre davantage la population verdunoise;

le lieu suivant est proposé pour la séance estivale du 2 juin 2020 : Centre communautaire Elgar, 260, rue Elgar.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux dispositions législatives suivantes:
Articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q.C-19)*

- Règlement RCA16 210008, tel qu'amendé;
- Article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., C. E-2.2)*;
- Article 17 de la *Charte de la Ville de Montréal* (2000, c. 56, annexe I, a.17; 2001, c. 25, a. 243; 2003, c. 28, a. 2; 2008, c. 19, a.3)

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GARAND
Secrétaire d'arrondissement par intérim

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-16

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)



Dossier # : 1208286002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente totalisant 35 000 \$ pour le fonds d'urgence de la COVID-19 de Centraide du Grand Montréal dans le but de mettre en place des mesures exceptionnelles pour venir en aide à la population isolée et vulnérable du Grand Montréal.

Il est recommandé :

- d'accorder une contribution financière non récurrente totalisant 35 000 \$ pour le fonds d'urgence de la COVID-19 de Centraide du Grand Montréal dans le but de mettre en place des mesures exceptionnelles pour venir en aide à la population isolée et vulnérable du Grand Montréal.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-25 14:13

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208286002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente totalisant 35 000 \$ pour le fonds d'urgence de la COVID-19 de Centraide du Grand Montréal dans le but de mettre en place des mesures exceptionnelles pour venir en aide à la population isolée et vulnérable du Grand Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Les effets négatifs engendrés par la propagation de la COVID-19 se multiplient. La crise sociale que nous vivons en lien avec la COVID-19 a des conséquences significatives sur le réseau communautaire. Les organismes sont déjà à bout de ressources en temps régulier, c'est d'autant plus vrai lorsque surviennent des crises : ils sont, eux aussi, des intervenants de première ligne.

Centraide du Grand Montréal souligne à grand trait l'importance du réseau communautaire qui prend soin chaque jour des personnes les plus vulnérables et vient ainsi en appui à la santé publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Centraide est un organisme qui, par ses actions et le financement de nombreux organismes communautaires, contribue de façon très importante à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sur le territoire de Montréal.

Centraide du Grand Montréal lance un appel à la générosité afin de mettre en place des mesures exceptionnelles pour venir en aide à la population isolée et vulnérable du Grand Montréal. Les demandes d'aide explosent et l'organisme a besoin de soutien pour poursuivre l'effort collectif et traverser cette crise.

Pour soutenir cet engagement l'arrondissement de Verdun souhaite accorder une contribution financière à Centraide de 35 000 \$ en 2020. Ce montant s'ajoutera aux dons individuels de ses employés, de ses retraités et de ses élus. Ceci démontre toute la générosité et la volonté de l'appareil municipal à participer au bien-être de la communauté.

JUSTIFICATION

De nombreuses personnes sont confinées à la maison, soit en raison de leur âge ou parce

qu'elles sont en période d'isolement. Aussi, plusieurs familles en situation de pauvreté ayant normalement recours aux banques alimentaires n'y ont plus accès, car la majorité des services sont suspendus ou lourdement affectés en raison de l'interdiction de rassemblement et de la réduction drastique de bénévoles contraints à rester chez eux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à ce dossier sont disponibles au budget de l'arrondissement de Verdun ; ce dossier ne comporte donc aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Les fonds sont réservés par l'engagement de gestion V208286002.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simona STOICA STEFAN

ENDOSSÉ PAR

Annick DUCHESNE

Le : 2020-03-24

Conseillère en gestion financière

Chef de division des ressources humaines et
financières



Dossier # : 1204637006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la création du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Verdun d'un montant maximal de 65 000 \$, à même le budget d'opération de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement de Verdun. Déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation des dépenses.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

- d'approuver la création du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Verdun d'un montant maximal de 65 000 \$ à même le budget d'opération de l'arrondissement pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de Verdun;
- de déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation des dépenses;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-30 16:01

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204637006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la création du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Verdun d'un montant maximal de 65 000 \$, à même le budget d'opération de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement de Verdun. Déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation des dépenses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation. À ce jour, les mesures portent notamment sur :

- l'interdiction de tous les rassemblements intérieurs et extérieurs;
- la fermeture de la majorité des commerces et lieux publics;
- la fermeture de l'ensemble des services de garde et des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés, jusqu'au 1^{er} mai minimum;
- une invitation à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus de s'isoler volontairement;
- une invitation à annuler tous les voyages à l'étranger et les déplacements à l'interne de la province.

Les différentes mesures appliquées à l'échelle mondiale et locale ont rapidement entraîné un ralentissement économique.

La Ville de Montréal a également mis en place plusieurs mesures évolutives, dont :

- la fermeture de toutes ses installations (centres sportifs, culturels et communautaires et édifices municipaux);
- la fermeture des modules et aires de jeux dans tous les parcs;
- l'annonce d'un soutien financier aux entreprises et aux organismes communautaires.

Par ailleurs, la Ville assure le maintien des services essentiels (eau, collecte des matières résiduelles, services d'urgence) et poursuit les démarches administratives entourant le

soutien financier dédié aux organismes communautaires.

La Ville travaille présentement avec plusieurs autres partenaires en vue de soutenir les organismes communautaires qui continuent d'offrir des services essentiels aux populations plus démunies, dont ceux œuvrant en sécurité alimentaire ou en soutien aux personnes en situation d'itinérance. Une cellule de crise régionale - sécurité alimentaire et une cellule de crise locale - besoins communautaires ont d'ailleurs été créées afin de coordonner les efforts de chacun.

La Ville travaille également avec plusieurs partenaires pour mettre en place une série de mesures visant à fournir de l'aide aux entreprises, notamment, dans les secteurs les plus fragilisés à court terme : l'économie sociale, le commerce de détail, l'industrie créative et culturelle et le tourisme.

Dans ce contexte exceptionnel de pandémie du COVID-19, qui pourrait perdurer, l'arrondissement de Verdun souhaite répondre rapidement, par un soutien financier d'urgence destiné aux besoins croissants des organismes communautaires du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable.

DESCRIPTION

La création du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Verdun, au montant n'excédant pas 65 000 \$, a pour objectif de fournir une aide financière temporaire et exceptionnelle selon des critères flexibles afin d'aider les populations les plus vulnérables. Le Fonds d'urgence servira à appuyer les organismes communautaires fragilisés par la pandémie.

L'arrondissement de Verdun souhaitant agir en complémentarité de l'aide d'urgence offerte par Centraide, les organismes susceptibles ou ayant déjà reçu un financement de ce dernier ne seront pas priorisés pour une aide supplémentaire de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vus privés d'un important nombre de bénévoles. La réduction de services de soutien essentiels pour les populations vulnérables est majeure, et plusieurs organismes font état de situations précaires.

Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergements d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

De plus, la gestion de la pandémie a un impact majeur sur la population en général :

- pertes d'emploi;
- isolement des personnes âgées;
- confinement des enfants, jeunes et leurs parents à la maison;

- anxiété face à une situation inédite, d'envergure mondiale et d'une durée inconnue.

La mise sur pied de ce Fonds par l'arrondissement de Verdun vise à assurer un continuum de services aux personnes les plus vulnérables, alors qu'il y a explosion du nombre de demandes d'aide. L'arrondissement pourra répondre aux enjeux locaux, en complémentarité avec le Fonds de Centraide. Elle nous permettra également de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2020 de la Ville de Montréal, En effet, la présente action s'inscrit dans l'axe 1 - Agir dans les quartiers en luttant contre l'insécurité alimentaire en collaboration avec les parties prenantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation budgétaire :

2436	0010000	305700	05803	61900	016491	0000	000000	016158	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

Les crédits pour la dépense 2020 sont réservés par l'engagement de gestion V204637006.

Conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de l'arrondissement Verdun.
--

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action s'inscrit dans l'action 9 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables, mais ils pourraient se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement du Fonds : 7 avril 2020;

Reddition de compte sommaire : au terme de la période de crise.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madeleine TALBOT
Secrétaire de direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Nicole OLLIVIER
Directrice CSLDS

Le : 2020-03-28



Dossier # : 1207601001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement RCA06 210012-8 modifiant le Règlement RCA06 210012, relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun

Vu l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 mars 2020;
Il est recommandé :

- d'adopter, le Règlement RCA06 210012-8 modifiant le Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-25 17:39

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1207601001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement RCA06 210012-8 modifiant le Règlement RCA06 210012, relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun

CONTENU

CONTEXTE

Vu l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement lors du conseil d'arrondissement du 3 mars 2020, le sommaire addenda vise l'adoption du règlement RCA06 210012-8

Contexte

Le règlement RCA06 210012-8 vise à autoriser le jeu libre dans certaines rues de l'arrondissement de Verdun.

L'adoption du projet de loi 122 a entériné le principe du « jeu libre » dans une rue gérée par une municipalité. Une ville, qui le souhaite, peut se soustraire à l'article 500.2 du Code de la sécurité routière si elle adopte un règlement qui l'autorise.

Décision(s) antérieure(s)

Avis de motion - Règlement RCA06 210012-8 modifiant le Règlement RCA06 210012, relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun - CA du 3 mars 2020.

Description

Ce projet de règlement modifie le Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun. Il s'agit d'une modification de l'article 70 qui énonce :

« 70. INTERDICTION DE JOUER DANS LA RUE

Il est interdit d'utiliser un chemin public ou un terrain de stationnement à l'exception d'une ruelle publique, pour y pratiquer des jeux ou des sports.»

Suite à l'adoption du règlement, le libellé de cet article se lira comme suit:

« 70. INTERDICTION DE JOUER DANS LA RUE

Il est interdit d'utiliser un chemin public ou un terrain de stationnement, à l'exception d'une ruelle publique, pour y pratiquer des jeux ou des sports. Sauf indication contraire

du 1er avril au 14 novembre, le jeu libre est permis dans les rues là où des panneaux le permettent. »

Justification	
----------------------	--

Il est plus raisonnable pour une municipalité de prendre acte que les enfants jouent dans la rue et d'encadrer cette activité, plutôt que d'adopter un règlement qui l'interdit et de ne pas l'appliquer.

Aspect(s) financier(s)	
-------------------------------	--

N/A

Développement durable	
------------------------------	--

N/A

Impact(s) majeur(s)	
----------------------------	--

N/A

Opération(s) de communication	
--------------------------------------	--

N/A

Calendrier et étape(s) subséquente(s)	
--	--

Avis de motion: séance du 3 mars 2020

Adoption: séance du 7 avril 2020

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs	
---	--

Ce projet est:

- conforme à Loi no 122 (2017, chapitre 13) Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;
- conforme à l'article 500.2 du Code de la Sécurité routière.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim AIT ABDAIM
Agent technique en circulation et stationnement

IDENTIFICATION **Dossier # :1207601001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement RCA06 210012-8 modifiant le Règlement RCA06 210012, relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement RCA06 210012-8 vise à autoriser le jeu libre dans certaines rues de l'arrondissement de Verdun.

L'adoption du projet de loi 122 a entériné le principe du «jeu libre» dans une rue gérée par une municipalité. Une ville, qui le souhaite, peut se soustraire à l'article 500.2 du Code de la sécurité routière si elle adopte un règlement qui l'autorise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce projet de règlement modifie le Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun. Il s'agit d'une modification de l'article 70 qui énonce :

« 70. INTERDICTION DE JOUER DANS LA RUE

Il est interdit d'utiliser un chemin public ou un terrain de stationnement à l'exception d'une ruelle publique, pour y pratiquer des jeux ou des sports.»

Suite à l'adoption du règlement, le libellé de cet article se lira comme suit:

«70. INTERDICTION DE JOUER DANS LA RUE

Il est interdit d'utiliser un chemin public ou un terrain de stationnement, à l'exception d'une ruelle publique, pour y pratiquer des jeux ou des sports. Sauf indication contraire du 1er avril au 14 novembre, le jeu libre est permis dans les rues là où des panneaux le permettent.»

JUSTIFICATION

Il est plus raisonnable pour une municipalité de prendre acte que les enfants jouent dans la rue et d'encadrer cette activité, plutôt que d'adopter un règlement qui l'interdit et de ne pas l'appliquer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption - Règlement RCA06 210012-8 modifiant le Règlement RCA06 210012, relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet est:

- conforme à Loi no 122 (2017, chapitre 13) Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;
- conforme à l'article 500.2 du Code de la Sécurité Routière.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc L'ARCHEVEQUE
Agent technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2020-02-18



Dossier # : 1203203002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'agrandissement en cour latérale du bâtiment situé au 1245, rue Crawford (1203203002)

Il est recommandé:

d'approuver, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage numéro 1700 tel qu'amendé, les plans, les élévations et les coupes; pages A100, A201 à A204, A400, A401 et A450, préparés par Lisa-Marie Fortin, architecte (Thellend Fortin Architectes), déposés, estampillés et datés du 18 mars 2020 par la Division de l'urbanisme, afin de permettre l'agrandissement en cour latérale du bâtiment situé au 1245, rue Crawford.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-20 12:07

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203203002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'agrandissement en cour latérale du bâtiment situé au 1245, rue Crawford (1203203002)

CONTENU**CONTEXTE**

Les propriétaires du bâtiment situé au 1245, rue Crawford, ont déposé une demande de permis comportant un agrandissement en cour latérale de leur bâtiment unifamilial – demande de permis n° 3001737534.

En vertu de la sous-section 10, de la section 1, du chapitre 9, du Règlement de zonage numéro 1700 tel qu'amendé, la demande d'agrandissement d'un bâtiment, visible de la voie publique, doit faire l'objet d'une approbation par PIIA.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le bâtiment, construit en 1950, est situé sur le côté nord de la rue Crawford, entre le boulevard LaSalle et la rue Churchill. Il s'agit d'une variante d'un bâtiment de type *Wartime*, avec le faîte du toit parallèle à la rue, tout en comportant en façade un vestibule avec une forme asymétrique et décalé du centre de la façade, ce qui est atypique. Aussi, sur ce côté d'îlot, les bâtiments adjacents sont d'un type différent, de deux étages et de forme davantage cubique.

Le projet propose de conserver le bâtiment original et de traiter l'agrandissement en tant que volume distinct, contemporain. Le volume principal de l'agrandissement est de forme cubique, avec un toit plat, et il est relié au bâtiment existant par un volume plus bas et également davantage en retrait. Le revêtement principal de l'agrandissement sera en briques d'argile de couleur rouge orangéâtre, similaires à celles du bâtiment original, et en complément, on retrouvera en arrière un revêtement de bois, avec une teinture opaque de couleur grise. Le clin de bois remplacera également le clin existant sur certaines surfaces du bâtiment original.

JUSTIFICATION**Analyse du projet**

Le projet déposé propose un parti clair, conservant et mettant en valeur le bâtiment original, et y ajoutant un volume qui s'en distingue clairement et sans ambiguïté. Cette distinction est également favorisée en maintenant le volume de l'agrandissement plus bas que le bâtiment existant et en retrait par rapport à ce dernier. En parallèle, le contraste des

volumes est atténué par la continuité des matériaux et de leurs teintes, sur les deux parties du projet. Ajoutons que l'emplacement du bâtiment, sur un tronçon de rue qui n'est pas dominé par le type de maisons *Wartime*, permet une plus grande liberté d'expression, et que la forme cubique de l'agrandissement représente un rappel des bâtiments voisins, et qu'en même temps, elle établit - ou déplace - la fin de leur séquence.

Avis de la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET)

La DDTET estime que la demande est justifiée, que le projet est réussi et qu'il répond favorablement aux objectifs et critères du PIIA, et recommande au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de donner une suite favorable à la demande.

Analyse du CCU – 10 mars 2020

M. Ulman fait le rappel d'une première proposition, vue de manière préliminaire, et laquelle n'avait pas n'avait pas été jugée acceptable. Par la suite il présente et explique le nouveau projet, qui respecte le volume existant et y ajoute un agrandissement d'expression architecturale contemporain, tout en supportant la continuité par les matériaux et les couleurs.

Le projet génère quelques malaises. Certains détails dans les rendus sont questionnés, notamment un point de rencontre des volumes, et la présence et les dimensions d'un linteau et d'une allège. En réponse, on apporte des précisions sur l'arrimage soulevé des volumes, et on ajoute que des efforts ont été fait pour minimiser les hauteurs plancher-plafond de l'agrandissement. Pour l'allège et le linteau, on indique qu'ils ont été imposés par la règle d'harmonie, mais que effectivement le linteau pourrait être composé de briques posées en soldat et l'épaisseur de l'allège réduite.

On souhaiterait que le pavage de la voie d'accès au garage soit réduit. Il est suggéré d'aligner le dessus de la fenêtre située au-dessus de la porte de garage avec celles du passage reliant les deux volumes. Il est également suggéré d'aligner le côté gauche de la fenêtre avec celui de la porte de garage.

Recommandation du CCU – 10 mars 2020

Après discussion, les membres du CCU se déclarent unanimement favorables au projet et recommandent au conseil d'arrondissement de donner une suite favorable à la demande, sous réserve que soient apportés des ajustements à la fenêtre, à son linteau et à son allège, et que la largeur de pavage menant au garage soit réduite.

Note de la DDTET

Les plans révisés, estampillés répondent à toutes les exigences ou suggestions formulés par le CCU : le dessus et le côté de la fenêtre ont été alignés avec respectivement les fenêtres du passage et la porte de garage, son linteau est traité en soldat, l'épaisseur de l'allège a été amincie, et la largeur de l'accès pavé a été réduite à celle de la porte de garage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, notamment l'évaluation de la qualité architecturale et qualité d'insertion du projet représenté dans les plans, les élévations et la coupe, déposés pour approbation, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du cheminement de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables, dont les objectifs et critères pertinents contenus dans l'article 363.8 du Règlement de zonage numéro 1700 tel qu'amendé :

ARTICLE 363.8 OBJECTIFS ET CRITÈRES À RESPECTER PRÉALABLEMENT À TOUTE DEMANDE DE PERMIS [...] POUR UN PROJET D'AGRANDISSEMENT VISIBLE D'UNE VOIE PUBLIQUE AUTRE QU'UNE RUELLE

Un PIIA visé à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 doit respecter les objectifs et les critères ci-après établis :

- a) s/o (demande de démolition)
- b) s/o (demande de permis de construction)
- c) Pour un projet d'agrandissement visible d'une voie publique autre qu'une ruelle. Créer une architecture de qualité supérieure qui s'harmonise à celle du bâtiment déjà construit. Les critères suivants doivent être respectés :
 - i) Prendre en considération le caractère du bâtiment à agrandir notamment le type, l'expression et les caractéristiques architecturales telles que parements, couronnement et ouvertures;
 - ii) Tenir compte du traitement des agrandissements sur un même type de bâtiment quant aux dimensions, à la disposition par rapport au volume principal et aux caractéristiques architecturales propres aux agrandissements;
 - iii) Respecter, mettre en valeur ou s'adapter à l'expression architecturale du bâtiment ou y être compatible quant à la forme et aux matériaux, en accord avec la valeur architecturale du bâtiment;
 - iv) Prendre en considération ses effets sur le terrain et sur les constructions voisines de manière à préserver ou mettre en valeur le caractère du terrain et du milieu dans lequel il se trouve ou y être compatible, en accord avec leur valeur;
 - v) L'implantation du bâtiment est en continuité des lignes de perspectives ou à l'aboutissement des lignes de perspectives créées par l'ensemble des constructions ou de l'aménagement paysager;
 - vi) Favoriser l'accessibilité universelle du bâtiment, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de

stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vladimir ULMAN
Architecte
Direction du développement du territoire
et des études techniques | Division de
l'urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-18

Sylvain THÉRIAULT
Chef de division urbanisme



Dossier # : 1206783001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	En vertu de l'article 49.2 9 de la Charte de la Ville de Montréal, RLRQ, c. C-11.4, autoriser l'utilisation du projet de lettre d'entente portant sur l'horaire périodique (70-2) des fonctionnaires (permanents ou fonctionnaires auxiliaires embauchés en vertu de l'alinéa 6.04 de la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal) négociée par la Direction des relations de travail de la Ville de Montréal en mars 2020 dans le cadre de l'état d'urgence de la pandémie sur la COVID-19 (1206783001)

Il est recommandé :
d'autoriser en vertu de l'article 49.2 9 de la Charte de la Ville de Montréal, RLRQ, c. C-11.4, l'utilisation du projet de lettre d'entente portant sur l'horaire périodique (70-2) des fonctionnaires (permanents ou fonctionnaires auxiliaires embauchés en vertu de l'alinéa 6.04 de la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal) négociée par la Direction des relations de travail de la Ville de Montréal en mars 2020 dans le cadre de l'état d'urgence de la pandémie sur la COVID-19).

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-25 15:55

Signataire : Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206783001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	En vertu de l'article 49.2 9 de la Charte de la Ville de Montréal, RLRQ, c. C-11.4, autoriser l'utilisation du projet de lettre d'entente portant sur l'horaire périodique (70-2) des fonctionnaires (permanents ou fonctionnaires auxiliaires embauchés en vertu de l'alinéa 6.04 de la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal) négociée par la Direction des relations de travail de la Ville de Montréal en mars 2020 dans le cadre de l'état d'urgence de la pandémie sur la COVID-19 (1206783001)

CONTENU**CONTEXTE**

Afin d'assurer la protection de la santé et de la sécurité de la population, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial mettent en place, de manière quotidienne et évolutive, des mesures extraordinaires ayant des répercussions inhabituelles sur les activités de l'Employeur, des employés et des syndicats.

À cet égard, le 12 mars 2020, la mairesse de la Ville de Montréal Mme Plante demande aux employeurs d'adapter les horaires de leurs employés afin de diminuer l'achalandage dans le métro aux heures de pointe dans l'objectif de limiter la propagation du virus COVID-19.

En conformité avec cette directive, le 19 mars 2020, les employés de la Ville de Montréal ont été informés via un communiqué du directeur général qu'outre les employés identifiés comme ayant des fonctions essentielles ou critiques, tous les autres employés de la Ville devaient demeurer à la maison dès vendredi 20 mars, et ce, après avoir obtenu l'autorisation de leur gestionnaire. Le télé travail est recommandé dans la mesure où la nature de la fonction de l'employé permet de le faire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'utilisation du projet de lettre d'entente permettra aux fonctionnaires (permanents ou auxiliaires embauchés en vertu de l'alinéa 6.04 de la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal) de bénéficier, sous réserve d'approbation du gestionnaire, d'un horaire périodique (70/2) ne comportant pas un nombre prédéterminé d'heures de travail par jour ou de jour par semaine. L'horaire du fonctionnaire, avec l'accord du gestionnaire quant aux périodes travaillées, doit toutefois effectuer soixante-dix (70) heures par période de paie.

Sont déposées en pièce jointe, la lettre d'entente actuellement en vigueur à l'arrondissement de Verdun pour les horaires des fonctionnaires visés par le présent dossier (EV 2010-0062) et le projet de lettre d'entente négocié et approuvé par la Direction des relations du travail et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal. Toutefois, étant donné les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de cette pandémie, il est à noter que les parties approuvent verbalement le contenu du projet et de son utilisation, mais ne sont pas en mesure d'apposer leurs signatures.

JUSTIFICATION

Cet horaire, plus flexible, répondra davantage aux besoins opérationnels et personnels durant la pandémie de la COVID-19.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact sur le budget de fonctionnement de l'arrondissement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève LALANCETTE
Conseillère aux Ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-24

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)



Dossier # : 1202098002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de M. Pierre L'Heureux comme maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour les mois de mai, juin, juillet et août 2020 (1202098002)

Il est recommandé :
que le conseiller Pierre L'Heureux soit désigné comme maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour les mois de mai, juin, juillet et août 2020.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-16 13:03

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1202098002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de M. Pierre L'Heureux comme maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour les mois de mai, juin, juillet et août 2020 (1202098002)

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 12 du Règlement RCA16 210008 modifiant le Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement de Verdun numéro G21-0001, le conseil doit, tous les quatre mois, désigner un conseiller comme maire suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 21 0291- 3 décembre 2019- Désignation de M. Luc Gagnon comme maire suppléant de l'arrondissement de Verdun, pour les mois de janvier, février, mars et avril 2020 (1198557001)

DESCRIPTION

Désigner M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement, comme maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour les mois de mai, juin, juillet et août 2020.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GARAND
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-16

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)



Dossier # : 1204588001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la nomination de Madame Marlène Gagnon à titre de directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Verdun, à compter du 11 avril 2020 (1204588001)

Il est recommandé:
d'entériner la nomination de Madame Marlène Gagnon à titre de directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Verdun, à compter du 11 avril 2020.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-24 12:42

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1204588001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la nomination de Madame Marlène Gagnon à titre de directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Verdun, à compter du 11 avril 2020 (1204588001)

CONTENU**CONTEXTE**

Madame Nicole Ollivier a annoncé en janvier 2020 son intention de quitter son poste de directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Verdun.

Le processus de dotation du poste de directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Verdun s'est fait sous l'égide du Service des ressources humaines, division recherche de talents et dotation de la Ville de Montréal.

Le poste a été affiché du 13 au 21 février 2020 sur le site Internet de la Ville de Montréal. Sept (7) candidats ont posé leur candidature.

Le comité d'évaluation était composé de Monsieur Julien Lauzon, directeur d'arrondissement de Verdun, de Madame Nathalie Vaillancourt, directrice d'arrondissement de l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension, et de Madame Marie-Christine Piché, conseillère en acquisition des talents et dotation, division recherche de talents et dotation.

Madame Gagnon a été évaluée pour ses compétences de gestion par la firme SPB.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est donc recommandé d'entériner la nomination de Madame Marlène Gagnon à titre de directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Verdun, à compter du 11 avril 2020

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le salaire annuel a été établi par la division de la rémunération du Services des ressources humaines et correspond à la politique de rémunération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera transmis aux employés de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre de la Ville de Montréal.

Conforme au Plan d'action pour la diversité en emploi.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline DENIS
Conseillère en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Annick DUCHESNE
Directrice par intérim - Bureau
d'arrondissement

Le : 2020-03-23



Dossier # : 1206783002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de M. Mario Gerbeau à titre de secrétaire d'arrondissement au sein de l'arrondissement de Verdun ainsi que Mme Diane Garand à titre de secrétaire d'arrondissement substitut (1206783002)

Il est recommandé:

1- de nommer M. Mario Gerbeau, temporairement, dans la fonction de secrétaire d'arrondissement au sein de l'arrondissement de Verdun et ce, à compter du 25 avril 2020.

2- de nommer Mme Diane Garand à titre de secrétaire d'arrondissement substitut.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-03-26 10:25

Signataire :

Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206783002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de M. Mario Gerbeau à titre de secrétaire d'arrondissement au sein de l'arrondissement de Verdun ainsi que Mme Diane Garand à titre de secrétaire d'arrondissement substitut (1206783002)

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu de l'absence prolongée de la directrice du Bureau d'arrondissement, qui agissait également comme secrétaire d'arrondissement et comme greffière, mais également dû au fait qu'il s'agisse d'un emploi stratégique dans un domaine complexe nécessitant des connaissances particulières, il s'avère nécessaire de procéder à l'embauche M. Mario Gerbeau et de le nommer temporairement dans la fonction de secrétaire d'arrondissement au sein de l'arrondissement de Verdun, et ce, à compter du 25 avril 2020. De plus, afin de pouvoir remplacer le secrétaire d'arrondissement en cas de maladie, de vacances ou d'empêchement majeur, il est requis de nommer un secrétaire d'arrondissement substitut. Il est recommandé de nommer Mme Diane Garand, secrétaire recherchiste permanente à l'arrondissement de Verdun qui a déjà occupé ce poste temporairement, comme secrétaire d'arrondissement substitut de M. Gerbeau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 210024 - 5 février 2019 - Nomination de directrice - bureau d'arrondissement intérimaire ainsi que secrétaire d'arrondissement substitut

CA14 21054 - 6 juin 2014 - Nomination de secrétaire d'arrondissement substitut

CM02 0389 - 29 mai 2002 - Nominations de secrétaire d'arrondissement et de secrétaires d'arrondissement substitués;

CM02 0144 - 26 mars 2002 - Nomination de secrétaires d'arrondissement et de substitués;

CM02 0059 -26 février 2002 - Nominations - secrétaires conseils d'arrondissements;

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Afin de répondre aux besoins opérationnels, il est nécessaire de nommer M. Mario Gerbeau à titre de secrétaire d'arrondissement en remplacement temporaire de la titulaire en absence avec tous les pouvoirs associés à cette fonction et de nommer à titre de secrétaire d'arrondissement substitut Mme Diane Garand.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève LALANCETTE
Conseillère en Ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)

Le : 2020-03-25